

Jean-François PECHON
7 La Plagne
87290 CHATEAUPONSAC
jean-francois.pechon@orange.fr

Châteauponsac le 9 novembre 2021

Objet : Projet du parc éolien « Les 4 Chemins » sur les communes de Balledent et Châteauponsac

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part des observations suivantes :

En premier lieu, en consultant les documents du projet éolien, j'ai découvert qu'une concertation préalable du public s'est déroulée du 09 au 24 juillet 2019 dans la commune de Balledent. J'habite dans le village de La Plagne commune de Châteauponsac, à ce qui devrait-être à 2,5 kms à vol d'oiseau de la E4 et contrairement à ce qui a été rédigé : « *Selon la volonté des Maires de Balledent et Châteauponsac, cette lettre fut distribuée à tous les habitants de la commune de Balledent et aux habitants des hameaux de Châteauponsac se trouvant dans un périmètre de 2km autour de la Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes et au Sud de la Gartempe (soit Le Montillon ; Berberide ; La Pouyade ; La Roussille ; La Meneireix ; La Plagne et Le s Fayolles). En tout la lettre d'information a été distribuée aux 212 habitants de Balledent et dans les 56 boîtes aux lettres des hameaux de Châteauponsac.* » il n'y a jamais eu de distribution dans ma boîte aux lettres, et je n'ai eu aucun retour de mes voisins concernant cette distribution !!! De plus, il existe un journal d'information de la commune « le chatelaud » qui n'a jamais mentionné ces projets éoliens.

Cela dit, oui, je m'inquiète du développement des parcs éoliens sur le Haut-Limousin et plus particulièrement sur les communes des Balledent et Châteauponsac.

Mes liens avec la commune de Châteauponsac et ses environs sont très forts, toute la famille de mon épouse en est originaire.

Je suis propriétaire d'une maison d'habitation à La Plagne (commune de Châteauponsac), dont la situation est à moins de 2,5 kms à vol d'oiseau de l'éolienne N°4 (E4).

Voici les principales raisons pour lesquelles je considère que ce projet éolien est inadapté et néfaste :

D'un point de vue général, je constate que l'on va vite être **saturés et encerclés** par les projets et parcs éoliens en fonctionnement, ceux autorisés mais non construits, ceux en cours d'instruction et ceux qui font l'objet d'un recours devant les instances administratives. Ce ne sont pas moins de 200 machines qui risquent de voir le jour sur notre environnement proche.

Pourquoi tant de projets dans un rayon aussi réduit et comment ne pas ressentir un phénomène d'envahissement et d'encerclement ? Et en amont, pourquoi le manque d'une vraie concertation et une information digne de ce nom par les élus des communes concernées par ces projets ?

Le gigantisme des machines et le saccage d'un cadre de vie :

- 4 éoliennes géantes de 180 m de hauteur. Donc une installation industrielle d'envergure dans une toute petite commune rurale de 200 habitants qui aura un impact très fort sur tout le paysage, les éoliennes industrielles, seront une atteinte grave au paysage qui perdra alors son attrait et dont la beauté et l'harmonie seraient occultées.

On constate ainsi **une forte visibilité et un impact sur le paysage :**

Châteauponsac : depuis le parvis de l'Église (inscrite aux monuments historiques) : visibilité +++++

Balledent : depuis les abords du bourg : visibilité +++++

Bois Bertrand (effet de surplomb au regard de la vallée de la Couze) : visibilité +++++

et bien d'autres...

La Plagne qui est mon village, dont il n'y a pas de photo de mise en simulation visuelle, mais qui se trouve à moins de 2,5 kilomètres de la E4 avec une visibilité ++++ sur le projet de Balledent/Châteauponsac et sur le parc déjà implanté à Roussac. A signalé que dans le projet la notion de co-visibilité n'est pas traitée dans les photos de simulations d'impact visuel **en omettant** les éoliennes de Roussac qui sont pourtant déjà présentes dans le paysage (mais ne sont pas représentées).

Ce projet industriel s'implante dans un secteur particulièrement riche sur le plan écologique très proche de sites Natura 2000 : vallée de la Gartempe, Vallée de la Couze et d'un espace naturel sauvegardé (ENS)...

Les impacts sur la santé des hommes et sur la santé animale :

Nuisances sonores

Ces 4 machines sont à proximité (environ 500 m) des premières maisons des villages de La Borie, du Piofoux, du Bois de Lavaud, du Montillon et du bourg de Balledent. Pourtant, l'Académie de médecine a publié un rapport en 2017 qui reconnaît que le syndrome éolien est une réalité, cette académie a toujours préconisé qu'il soit observé, par mesure de précaution, une distance de 1500 m entre les habitations et les éoliennes. Or, cette préconisation n'a jamais été retenue. Légalement, c'est toujours 500 m quelle que soit la hauteur des éoliennes.

Il apparaît dans les divers témoignages que les nuisances sonores sont très importantes lorsque les éoliennes sont à une distance de 500 mètres d'une habitation. En cela, La MRAE donne un avis défavorable.

Ces nuisances peuvent être ressenties jusqu'à 5 kms. En ce qui me concerne, je réside à moins de 2,5 kms à vol d'oiseau de la E4 et donc encore fortement exposés au bruit et surtout aux infrasons.

Qu'en est-il de la mesure des décibels d'un parc éolien de 4 éoliennes ? (35 décibels étant la mesure du volume sonore d'une conversation à voix basse)

Faut-il subir le bruit d'une conversation 24H/24 ?

Est-il normal d'utiliser un constat de situation sonore menée **après** une mise en service pour faire éventuellement des ajustements (comme relevé dans le projet) ?

Dernières minutes :

La Cour d'Appel de **Toulouse** a rendu, le 8 juillet 2021, un **arrêt** dans lequel elle accepte d'indemniser un couple de plaignants originaires du Tarn qui assurent avoir souffert d'un "syndrome des **éoliennes**" après l'installation de six **éoliennes** à un kilomètre à peu près de chez eux, sur la commune de Margnès.

Problèmes de santé publique

Quelles sont les réponses apportées aux problèmes de santé publique suivants :

Impact sur le sommeil ? Acouphènes ? Maux de têtes ? ... (symptômes décrits comme étant un « syndrome éolien »)

Effets secondaires cardiaques vasculaires ?

Problèmes d'allergies ?

Une espèce exotique envahissante et invasive a été observée (Ambrosie) avec un risque de dissémination qui est une menace pour la biodiversité et qui impacte la santé car c'est une plante très allergisante (les pollens libérés par sa floraison sont extrêmement allergènes).

Problèmes sur la faune

Risque de collision

Une diversité assez élevée en chauve-souris vient transiter ou chasser sur la zone et ses abords. C'est aussi une zone de chasse et de survol du Busard, du Faucon, de l'Hirondelle...

La Haute-Vienne est un couloir migratoire avec un risque de collision très élevé en période de migration pour les pigeons ramiers, les pinsons des arbres, les grues cendrées...

Faut-il faire confiance aux études réalisées quand un comptage fait références à « 7 » grues cendrées ?

Des sites d'hibernation d'intérêts ont été localisés dans un rayon de 2 Kms, la vallée de la Gartempe servant de lieux écologiques pour ces chauves-souris.

La présence marquée de linéaires de haies où sont présentes de nombreuses espèces de chauve souris d'intérêts communautaires, menacées à l'échelle nationale sont très sensibles aux éoliennes,

On constate également la présence d'espèces protégées : la loutre d'Europe, le grand capricorne, l'écrevisse blanche...

Des enjeux spécifiques sur la reproduction des amphibiens ont été relevés.

De nombreux sites de nidification (87 espèces recensées : Alouette, Pie-Grèche, Linotte...) sont également présents.

La grande diversité de la **faune** recensée et la proximité des zones NATURA 2000 et d'un ENS ne sont-elles pas incompatibles avec ce projet industriel ?

La grande diversité de la **flore** recensée et la proximité des zones NATURA 2000 et d'un ENS ne sont-elles pas incompatibles avec ce projet industriel ?

Effondrement du tourisme vert

Le tourisme vert qui se développe sur notre territoire ne sera-t-il pas compromis ?

Qui aura envie de venir dans une région mitée de machines industrielles ?

N'y aura-t-il pas un manque à gagner pour tous ceux qui vivent directement ou indirectement de ce tourisme vert (gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes...) ?

Qui voudrait acheter une maison à la campagne avec, comme spectacle, un champ d'éoliennes industrielles devant sa porte ?

Chute des prix de l'immobilier

Après échanges avec un agent immobilier du secteur il estime entre 20 à 30 % de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée.

Une vue sur des éoliennes est-il un argument de vente ?

D'autres questions :

- Qui détermine la charge admissible d'un territoire en éoliennes ?
- Comment se font les choix d'implantation sur un territoire ?
- Quelles sont les retombées économiques locales ? les retours pour les communes, les propriétaires en termes de finances, d'emploi, d'activités économiques ?

Conclusion :

Le Haut-Limousin mérite mieux que de se transformer en gigantesque zone industrielle au nom de la transition énergétique.

Le risque est grand de voir notre territoire s'appauvrir en le privant de ces atouts qu'il possède :

- un environnement préservé,
- un patrimoine naturel et architectural de grande qualité,
- une authenticité qui pouvait séduire citadin et tous ceux épris de la nature et de la tranquillité...

Je suis donc fermement opposée à ce projet d'implantation des 4 éoliennes sur ma commune et sur la commune de Balledent.

Jean-François PECHON

